

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



Francophone ou acadien : indécision identitaire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse 1968–1973

Michael Poplyansky

Number 27, Spring 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1038348ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1038348ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Poplyansky, M. (2015). Francophone ou acadien : indécision identitaire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse 1968–1973. *Port Acadie*, (27), 63–81. <https://doi.org/10.7202/1038348ar>

Article abstract

La fin des années 1960 et le début des années 1970 marquent un changement discursif important pour les minorités franco-canadiennes. Plutôt que d'utiliser les appellations historiques de « Canadien français » ou d'« Acadien », elles commencent à s'identifier simplement comme « francophone ». En se penchant sur les débats entourant la fondation de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, cet article cherche à expliquer le bref attrait qu'exerça le vocable « francophone » en Acadie. L'article l'attribue à un désir d'inclusion par rapport aux individus n'ayant pas de lien généalogique avec la Déportation et à une volonté de se solidariser avec la lutte autonomiste des Québécois. Pourtant, l'article conclut que l'engouement pour le terme « francophone » n'a pas duré en Acadie, notamment à cause de la résistance populaire et de l'impraticabilité de toute tentative de « fusion » entre les peuples acadien et québécois.

Francophone ou acadien : indécision identitaire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse 1968–1973

Michael Poplyansky
Université Sainte-Anne

Résumé

La fin des années 1960 et le début des années 1970 marquent un changement discursif important pour les minorités franco-canadiennes. Plutôt que d'utiliser les appellations historiques de « Canadien français » ou d'« Acadien », elles commencent à s'identifier simplement comme « francophone ». En se penchant sur les débats entourant la fondation de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, cet article cherche à expliquer le bref attrait qu'exerça le vocable « francophone » en Acadie. L'article l'attribue à un désir d'inclusion par rapport aux individus n'ayant pas de lien généalogique avec la Déportation et à une volonté de se solidariser avec la lutte autonomiste des Québécois. Pourtant, l'article conclut que l'engouement pour le terme « francophone » n'a pas duré en Acadie, notamment à cause de la résistance populaire et de l'impraticabilité de toute tentative de « fusion » entre les peuples acadien et québécois.

Pour les « parlants français » du Canada, la fin des années 1960 et le début des années 1970 marquent une grande indécision identitaire. De Canadiens français, ils sont devenus Québécois, Franco-Ontariens, Franco-Manitobains, Fransaskois et ainsi de suite. Les Acadiens aussi se montrent tentés par une redéfinition terminologique. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il y a un bref engouement pour le terme « francophone », en remplacement du vocable séculaire d'« acadien ». Cette tentation coïncide avec la fondation des associations provinciales dans ces deux provinces, soit la période entre 1968 et 1973. Dans les deux cas, ces associations doivent initialement être « francophones » plutôt qu'« acadiennes ». Dans les deux cas, l'on revient finalement au terme « acadien ».

Nous nous proposons donc d'analyser l'ambivalence identitaire des Acadiens à l'aube des années 1970, par l'entremise des débats entourant la fondation de ces deux associations provinciales¹. Dans le cas de l'Ontario français, l'historien Michel Bock a déjà mené une étude à ce sujet, qui a été publiée sous le titre *Comment un peuple oublie son nom – La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury 1960–*

1. L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a sa propre association acadienne provinciale depuis 1919. Ainsi, si les Acadiens de cette province se penchent sur le nom qu'ils devraient se donner, ce débat s'opère forcément dans un contexte quelque peu différent. Nous en laissons l'analyse à des études ultérieures.

1975². Bock y analyse la disparition du vocable « Canadien-français » et son remplacement par le terme générique de « francophone ». Il conclut que cette transition est attribuable au discours du Secrétariat d'État, ministère fédéral qui subventionne les activités culturelles des minorités françaises. Le terme « francophone » présagerait l'instauration d'une identité aseptisée, basée uniquement sur une langue commune, langue vue simplement comme un outil de communication. Pour Bock, donc, le mot « francophone » représente le triomphe de la conception trudeauiste du Canada français.

Inspirée de l'action politique de cet ancien premier ministre canadien, le « trudeauisme » désignerait une philosophie selon laquelle « *les différences culturelles entre Canadiens anglais et Canadiens français [seraient réduites] à une simple question linguistique* ». Tous partageraient le même « *patrimoine national envers lequel il faudrait inspirer un même sentiment de fierté* »³. Selon Bock, cette idéologie inspire les politiques du gouvernement fédéral à l'endroit des minorités linguistiques depuis la fin des années 1960. Même si Bock admet qu'« *il se peut que le vocabulaire fédéral se soit répandu sans que l'idéologie qui l'encadrait ait été reprise à la lettre* »⁴, la disparition du terme « canadien-français » marque, pour lui, la première étape de la *dénationalisation*⁵ de l'Ontario français et sa transformation en un ou plusieurs groupes ethniques faisant partie de la mosaïque multiculturelle canadienne.

En Acadie, une telle enquête n'a pas encore été menée. Nous constatons d'emblée une différence fondamentale avec l'Ontario, dans le sens que le terme « francophone » ne s'implante pas durablement. De plus, l'ouverture au vocable « francophone » est souvent véhiculée par des militants ancrés dans le milieu communautaire, dont plusieurs se tiennent assez loin du trudeauisme. Contrairement, à l'Ontario français, où « *la généralisation du terme "francophone" se fait dans les coulisses,*

2. Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom – La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury 1960-1975*, Sudbury, Prise de parole 1999, 119 p.

3. M. Bock, *op. cit.*, p. 52, 99.

4. *Id.*, p. 92.

5. Une nation ne peut être définie que par la langue. Elle repose sur « *des croyances, des idéaux, des points de rencontre symboliques, dont certains lui appartiennent en propre, [comme] la mémoire collective* ». Elle se distingue d'un groupe ethnique, notamment, par son désir de se constituer en société autonome. Voir Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB, 1999, p. 21, et Joseph-Yvon Thériault, « Entre la nation et l'ethnie – Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, 1994, p. 15–32. Thériault illustre la « dénationalisation » de l'Ontario français dans *Faire société – Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, p. 229–244.

sans même qu'on s'en aperçoive »⁶, les Acadiens justifient explicitement leur changement discursif, sans faire référence aux politiques fédérales. Le retour vers l'acadianité ne peut pas non plus être vu comme étant le résultat de l'influence du gouvernement fédéral.

Nous cherchons à en faire la démonstration à partir des débats qui entourent la fondation des deux associations provinciales acadiennes, entre 1968 et 1973. En Nouvelle-Écosse, il s'agit de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), qui est fondée sous le nom de « Fédération francophone de la Nouvelle-Écosse » (FFNE) en 1968 et qui change de nom en octobre 1972. Au Nouveau-Brunswick, il est question de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), fondée en juin 1973, mais que plusieurs veulent initialement nommer le « Front commun des francophones du Nouveau-Brunswick »⁷.

Nous allons d'abord faire une histoire événementielle de la fondation de ces deux organismes. Ensuite, nous analyserons le discours ambiant de l'époque; les membres de ces associations se voient-ils comme partie prenante de la nation « canadienne », comme l'aurait souhaité le gouvernement fédéral, ou comme membres d'une nation à part? Dans les deux provinces, nous verrons que leur adhésion au trudeauisme est pour le moins chancelante. Si ce n'est pas la preuve de l'influence du gouvernement fédéral, nous tenterons alors d'expliquer leur hésitation quant à l'usage des termes « acadien » et « francophone ».

Les origines de la FANE et de la SANB

Les années 1960 représentent une « révolution tranquille » pour les minorités françaises du Canada, autant que pour les Québécois. Dans les deux cas, l'État providence « *se substitue aux réseaux traditionnels du Canada français* ». Les francophones en situation minoritaire doivent donc « *apprendre à discuter, à négocier avec leur État provincial* »⁸. Ainsi, le porte-parole traditionnel des Acadiens — la Société nationale des

6. M. Bock, *op. cit.*, p. 94.

7. Parmi les ouvrages qui traitent brièvement de la fondation de ces organismes, notons : Sally Ross et J. Alphonse Deveau, *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse*, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1995, 293 p.; Maurice Rainville et Simone LeBlanc-Rainville, *Le rassembleur – Léger Comeau*, Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, 415 p.; Joel Belliveau, *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, PUO, 2014, 311 p.; Patrick-Michel Noel, « Politique linguistique provinciale et groupe de pression : le cas de la SANB, 1973-1987 » dans Martin Pâquet et Marcel Martel, *Légiférer en matière linguistique – Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Québec, PUL, 2009, p. 77–106.

8. J.-Y. Thériault, *op. cit.*, 2007, p. 275; voir aussi Joel Belliveau et Frédéric Boily, « Deux révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick », *Recherches sociographiques*, vol. XLVI, n° 1, janvier-avril 2005, p. 11–34.

Acadiens (SNA) — commence à assumer le rôle d'interlocuteur avec l'État. Elle demeure néanmoins fortement contestée. Les jeunes éléments de la SNA la perçoivent comme étant dominée par les élites professionnelles et lui reprochent « *son jeu de coulisse, son manque de représentativité, ses démarches à pas feutrés et son retrait presque total des questions concernant le sociopolitique et le socio-économique* »⁹.

Le climat pour la création de nouvelles associations provinciales est particulièrement propice aux yeux du gouvernement fédéral, qui cherche à miner la force de l'indépendantisme québécois¹⁰. En juillet 1969 est adoptée la loi fédérale sur les langues officielles, qui garantit au français et à l'anglais un statut égal au sein des institutions du gouvernement du Canada. De plus, le Secrétariat d'État inaugure une « Direction de l'action socioculturelle », qui cherche à assurer l'épanouissement des minorités linguistiques et une meilleure « *entente entre les deux communautés de langues officielles* »¹¹. Mais, plutôt que de puiser à la notion des « peuples fondateurs » ou de « droits collectifs », ce qui, selon le fédéral, aurait pu renforcer le nationalisme québécois, « *l'action du Secrétariat d'État s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de mobilisation [...] destinée à favoriser le renforcement d'une identité canadienne définie par les valeurs de la tolérance et de l'égalité entre les individus* »¹². La décision du gouvernement fédéral de lier le financement aux minorités linguistiques à la création d'associations provinciales — comme la FANE ou la SANB — contribue aussi à la fragmentation des anciennes nations a-territoriales acadienne et canadienne-française¹³.

Les évènements menant à la fondation de la FANE s'enchaînent à partir de 1967, année où le Conseil de vie française en Amérique et la SNA — les deux organismes qui subventionnent la panoplie d'associations francophones en Nouvelle-Écosse — concluent à la nécessité de créer une association provinciale « *qui unirait les voix jusque là discordantes* »¹⁴.

9. Léon Thériault, *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1982, p. 117. Voir aussi : Michelle Landry, *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, PUL, 2015, p.92–93; et J. Belliveau, *op. cit.*, p. 270–271.

10. M. Bock, *op. cit.*, p. 117.

11. *Id.*, p. 51.

12. Marcel Martel, « Les politiques gouvernementales fédérale et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980 », *Francophonies d'Amérique*, vol. 9, 1999, p. 199–208; Leslie Pal, *Interests of State – The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism*, Montreal, MQUP, 1993, p. 153–154.

13. Caroline-Isabelle Caron, « Pour une nouvelle vision de l'Acadie », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard, *Balises et références – Acadies, francophonies*, Québec, PUL, 2007, p. 445

14. M. Rainville et S. LeBlanc-Rainville, *op. cit.*, p. 104. Il existe au moins quatorze associations francophones en Nouvelle-Écosse. Pour consulter une liste complète,

En octobre 1968, la FFNE est officiellement mise sur pied. Mais le véritable moment fondateur de la FFNE est le « Congrès Réalité-avenir », qui a lieu à Halifax en octobre 1969. Initialement proposé par des étudiants néo-écossais de l'Université de Moncton, ce congrès doit être la « première réunion du peuple acadien de la Nouvelle-Écosse depuis 1755 »¹⁵. Il bénéficie également de généreuses subventions fédérales; un mois avant la tenue du congrès, le président de la FFNE reçoit un chèque de 20 000 dollars du Secrétariat d'État. Réunissant 200 militants, le congrès donne lieu à une série de résolutions appelant à l'instauration de la radiodiffusion française partout en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à une bonification de l'enseignement du français dans les écoles publiques de la province. Pourtant, la question du nom de la fédération n'est jamais complètement résolue. En 1972, lors de son assemblée annuelle, la fédération change d'appellation, pour devenir la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)¹⁶.

La SANB connaît des origines semblables. Puisque le gouvernement fédéral encourage la création d'associations francophones provinciales et étant donné que les deux autres provinces maritimes ont déjà leur propre association, la SNA se voit poussée à donner naissance à une association provinciale au Nouveau-Brunswick. Ces pressions viennent notamment des habitants du nord-est du Nouveau-Brunswick, qui cherchent à fonder une association provinciale dont « l'objectif premier serait [...] de faire connaître d'une façon très claire le désir [des francophones] de voir leur langue et leur culture respectées aux différents échelons de l'administration gouvernementale »¹⁷. Tenant compte de ces demandes, la SNA chapeaute, en 1972, le Congrès des francophones du Nouveau-Brunswick (CFNB) à Fredericton. Financé par le gouvernement fédéral, ce congrès, qui attire près d'un millier de participants, surtout des étudiants et des professeurs universitaires, est censé définir l'orientation de la nouvelle association provinciale¹⁸. Pour donner suite au CFNB, la SNA met sur pied un comité des

voir « Réunions des délégués des groupes acadiens de la Nouvelle-Écosse, 28 octobre 1967 », Centre Acadien de l'Université Sainte-Anne (CA), fonds de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), volume 1, boîte 1, dossier « Réunion du tout début de la FANE ».

15. M. Rainville et S. LeBlanc-Rainville, *op. cit.*, p. 116.

16. « Lettre de Léger Comeau à Gérard Pelletier, le 3 septembre 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Correspondance divers »; M. Rainville et S. LeBlanc-Rainville, *op. cit.*, p.117–118.

17. « Les buts de l'Association des francophones du nord-est du Nouveau-Brunswick », Société historique Nicolas-Denys (SHND), fonds de l'Association des francophones du nord-est (AFNE).

18. Une somme de 25 000 dollars du gouvernement fédéral est versée à la SNA en lien avec le CFNB : « Procès-verbal, 22 mai 1972 », Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton (CEA), fonds Société nationale des Acadiens (SNA), 41-5-9.

structures qui propose, en octobre 1972, que la nouvelle association soit appelée le « Front commun des francophones du Nouveau-Brunswick ». Pourtant, ce nom ne réussit pas à gagner l'appui des membres de la SNA. En juin 1973, il est décidé que l'association provinciale francophone du Nouveau-Brunswick portera le nom de « Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick »¹⁹.

Le discours des militants « francophones » en Nouvelle-Écosse

La FFNE est née dans un profond sentiment de doute. En annonçant la tenue du Congrès Réalité-Avenir, son gérant, l'étudiant de Moncton Cyrille LeBlanc, affirme que les Acadiens s'y interrogeront sur la question suivante : « *whether Acadian culture should be maintained or assimilated into the mainstream of English-speaking Nova Scotia* »²⁰. Il ne s'agit pas d'un discours uniquement pour un public anglophone. Le communiqué de presse sur la tenue du congrès pose brutalement la question : « [N]ous, les francophones, sommes-nous capables de contribuer le plus comme Canadiens français (Acadiens) ou devrions nous nous assimiler complètement à la majorité anglophone ? »²¹ Les membres de la FFNE sont donc conscients de la faiblesse numérique des Acadiens en Nouvelle-Écosse et de la réalité assimilationniste qui les guette.

De prime abord, le choix du vocable « francophone » dans l'appellation de la fédération s'inscrit dans ce même état d'esprit craintif. En décembre 1968, le comité de planification du Congrès Réalité-Avenir, composé des professeurs de l'Université de Moncton Philippe Doucet et Alphonse Gaudet, ainsi que des étudiants Cyrille LeBlanc, Norbert Comeau, Alvin Deveau et Samuel Chiasson, stipule, dans les documents préparatoires émis avant la tenue du congrès, que, comme tous les francophones de la « *Nouvelle-Écosse ne sont pas de descendance acadienne* » et comme les Franco-Néo-Écossais forment une « *minorité très minoritaire* », il est difficile d'« *envisager l'épanouissement de ce groupe s'il n'a pas de sens d'appartenance à la culture ou comme d'autres préfèrent la nation*

-
19. Louis F. Cimino, *Ethnic Nationalism Among the Acadians of New Brunswick: An Analysis of Ethnic Political Development*, thèse de doctorat en anthropologie, Duke University, 1977, p. 164. La SNA continuera finalement à exister. Son rôle consiste notamment à coordonner les activités des trois associations provinciales, en plus de jouer le rôle de porte-parole des Acadiens sur la scène internationale. Voir Maurice Basque, *La Société nationale de l'Acadie – Au cœur de la réussite d'un peuple*, Québec, Éditions de la Francophonie, 2006, p. 157–169.
 20. s.a., « Halifax hosts French congress this fall », *Chronicle Herald*, 17 mai 1969, CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Publicités ».
 21. « Communiqué de presse du 15 mai 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Publicités ».

canadienne-française »²². Ainsi, parmi les résolutions adoptées lors du Congrès Réalité-Avenir, une des seules mentions du vocable « acadien » s’inscrit dans le cadre de celle portant sur la nécessité de promouvoir le tourisme folklorique²³. Vu son caractère trop restreint, les militants de la FFNE semblent accepter la disparition de l’acadianité. En même temps, le terme « canadien-français » paraît risqué. Puisque de « *nombreux francophones se considèrent [comme] Acadiens* » et qu’« *il est nécessaire qu’ils se sentent inclus* », le terme générique de « franco-néo-écossais » est privilégié par rapport au vocable « canadien français de la Nouvelle-Écosse », jugé exclusif par rapport à ceux dont les origines ne remontent pas à la Nouvelle-France²⁴.

Un tel discours, inclusif à outrance, de peur d’isoler qui que ce soit, où l’identité « franco-néo-écossaise » semble être définie par la langue et rien d’autre, rejoindrait-il les orientations du gouvernement fédéral de l’époque? En fait, le secrétaire d’État Gérard Pelletier lui-même ne va pas aussi loin. Dans son discours aux délégués rassemblés lors du Congrès Réalité-Avenir, Pelletier note que « *vous Acadiens possédez une culture, un héritage d’expériences et d’aspirations qui vous sont propres* »²⁵. Mais les membres de la FFNE semblent se lancer pleinement dans le trudeauisme. Cyrille LeBlanc, par exemple, affirme que ses efforts s’inscrivent dans une « *Canadian perspective* ». Selon lui, les francophones de la Nouvelle-Écosse sont des « *Canadians first and foremost* »²⁶. À partir de ces déclarations, il pourrait sembler que l’utilisation du terme « francophone » refléterait l’hégémonie grandissante de la vision trudeauiste du Canada.

Pourtant, ce serait, selon nous, une impression trompeuse. Les affirmations qui viennent d’être citées sont tirées du *Chronicle Herald* et s’adressent à un public anglophone. S’agirait-il donc d’une tactique pour rassurer d’éventuels adversaires de la FFNE? D’ailleurs, dans son analyse de la FANE présentée au secrétariat d’État en 1973, le sociologue René-Jean Ravault écrit que « *du temps où [elle] s’appelait fédération francophone [elle] était perçue comme un groupement à tendance séparatiste, que l’on accusait de vouloir substituer le français à l’anglais dans les régions francophones* »²⁷. Même si ces craintes paraissent excessives, elles ne

22. « Information I » et « Information II », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Rapports divers ».

23. « Résolutions: Unité », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Recommandations du Congrès Réalité-avenir ».

24. « Information II », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Rapports divers ».

25. « Notes d’une allocution prononcée par l’honorable Gérard Pelletier, 11 octobre 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Rapports – Divers ».

26. s.a., « Halifax hosts French congress this fall », *Chronicle Herald*, 17 mai 1969, CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Publicités ».

27. René-Jean Ravault, *La Fédération acadienne de la Nouvelle Ecosse : évaluation*

sont peut-être pas complètement dénuées de fondement. Rappelons que Cyrille LeBlanc étudie auprès de professeurs néonationalistes²⁸ à l'Université de Moncton, comme Jean-Paul Hautecoeur et Alain Even. Ces intellectuels continuent à influencer sa compréhension de la réalité acadienne²⁹. De plus, 1968–1969 représente une période de grande intensité au campus de Moncton. C'est le moment où les étudiants basculent d'une adhésion à une doctrine « participationniste », qui insiste sur une participation plus large à la société canadienne, au néonationalisme, qui valorise l'autonomie et l'autodétermination pour les Acadiens (ou les francophones). En plus de l'influence des professeurs venus du Québec et de France, l'historien Joel Belliveau insiste sur l'importance de bouleversements mondiaux — l'esprit 1968 — dans l'évolution idéologique des étudiants de Moncton³⁰. Ainsi, Cyrille LeBlanc se remémore l'influence des Noirs américains — *Black Panthers, Black Power, Black is Beautiful* — sur sa compréhension de la réalité acadienne³¹. Contrairement à la phase initiale du mouvement des droits civiques, ces mouvements sociaux sont davantage versés dans le communautarisme que dans le libéralisme. Les jeunes de la Nouvelle-Écosse, qui allaient organiser le Congrès Réalité-Avenir, pouvaient difficilement être à l'écart de tels développements.

Si ce n'est pas pour adhérer au trudeauisme, pourquoi les membres de la FFNE choisissent-ils l'utilisation du vocable « francophone » plutôt qu'« acadien »? D'abord, reconnaissons l'importance de la raison qui est donnée explicitement. Comme nous l'avons noté précédemment, la FFNE souhaite inclure les francophones qui ne sont pas d'ascendance acadienne. Puisque l'acadianité a encore une forte connotation généalogique, il paraît souhaitable d'éviter cette terminologie. Pourtant, être « francophone » ne veut pas dire accepter une identité dépourvue de toute spécificité culturelle. Au contraire, la correspondance préparatoire menant au Congrès Réalité-Avenir reflète un sentiment de solidarité avec les Québécois. Une

sociologique fondée sur les vues de certains de ses dirigeants et d'autres membres importants de la minorité francophone de la Nouvelle-Écosse, Moncton, Université de Moncton, 1973, p. 55.

28. Résumé brièvement, le néonationalisme vise à donner aux Acadiens des structures étatiques séparées (qu'il s'agisse d'un État autonome ou d'institutions séparées au sein des provinces déjà constituées). Cela représente un contraste avec le nationalisme traditionnel, qui cherchait, avec un succès très mitigé, à maintenir, notamment à travers les institutions ecclésiastiques, une tradition de « retrait et [d']isolement » chez les Acadiens. Voir J. Belliveau, *loc. cit.*; Jean-Paul Hautecoeur, *L'Acadie du discours*, Québec, PUL, 1975, 351 p.; et L. Thériault, *loc. cit.*
29. « Lettre de Cyrille LeBlanc à la Compagnie des jeunes canadiens, 16 mai 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Correspondance de Cyrille LeBlanc ».
30. J. Belliveau, *loc. cit.*
31. Correspondance de l'auteur avec Cyrille LeBlanc, juin 2014.

lettre envoyée par Cyrille LeBlanc au quotidien *La Presse* en témoignage. Remerciant le journal de son intérêt pour le Congrès Réalité-Avenir, LeBlanc note que « *sans sentiment d'appartenance au Canada français (identité), la francophonie en Nouvelle-Écosse est presque complètement dépourvue de sens* »³². Il reconnaît des « *malentendus entre nous et [les francophones du] Québec* », mais selon lui, ils ne sont attribuables qu'« *au manque de communication [...] qui maintient l'isolement, le régionalisme et les préjugés* ». En particulier, LeBlanc incrimine les « *mass-medias de communication [en Nouvelle-Écosse] qui sont souvent anti-qubécois et anti-français* ». Un message similaire est repris dans une lettre envoyée au ministère des Affaires culturelles du Québec. LeBlanc y décrit le Congrès Réalité-Avenir comme une occasion de « *faire revivre le goût d'un épanouissement authentiquement canadien-français chez les francophones de la Nouvelle-Écosse* »³³. Plus qu'une adhésion au rêve trudeauïste d'une seule et unique nation canadienne, le choix du vocable « francophone » évoque un désir de se solidariser avec le Québec et les francophones qui y habitent, afin de constituer l'autre « grande nation » dont serait formé le Canada.

La même philosophie est apparente dans les discours du premier président de la FFNE, le père Léger Comeau. Dans un mémoire présenté au Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution en 1970, Comeau décrit le Canada comme un pays « *de deux langues et deux cultures* », n'anticipant pas la politique du multiculturalisme dans le cadre du bilinguisme qui allait être annoncée sous peu par le gouvernement fédéral. « *Le Canada doit établir une forte communication à l'intérieur de chacune de ses deux communautés linguistiques et culturelles, que les membres de ces communautés résident à Ottawa, à Québec ou à Halifax* », poursuit-il³⁴. Même si Comeau n'écarte pas complètement le vocable « acadien », ce terme est désormais associé au passé, un passé marqué par « *la dispersion territoriale et culturelle* », qui donna naissance à « *un peuple déraciné, isolé et étranger* »³⁵. Lorsqu'il évoque le présent et l'avenir, Comeau a tendance à parler de

-
32. « Lettre de Cyrille LeBlanc à Jeanne Dansereau, 13 juin 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Correspondance de Cyrille LeBlanc ». LeBlanc reprend la même thèse dans une entrevue accordée au journal alternatif *The Fourth Estate*, dans son édition du 10 juillet 1969 (Nick Filmore, « Acadians facing identity crisis », *The Fourth Estate*, vol. 1, n° 7, 1969, p. 1, 13).
33. « Lettre de Cyrille LeBlanc à G. H. Dagenau, 29 août 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Correspondance de Cyrille LeBlanc ».
34. « Procès-verbal, Assemblée annuelle de la FFNE, 1970 », CA, fonds Léger Comeau, dossier 90.
35. « Discours du président, Assemblée annuelle de la FFNE, 1970 », CA, fonds Léger Comeau, dossier 90.

« francophones » plutôt que d'« Acadiens », cela pour mieux faire valoir leur poids politique. Comme il l'affirme dans le mémoire de la FFNE sur la constitution, « *un groupuscule de 1/20 (39 000 Néo-Écossais d'origine française) n'est pas très menaçant. Une communauté nationale faite de plus du quart de la population canadienne secoue davantage la conscience de nos députés* »³⁶. Ainsi, sans appeler explicitement à gommer les particularismes acadiens, Comeau ne les met pas nécessairement non plus en valeur.

Toutefois, l'usage du vocable « francophone » ne peut s'implanter en Acadie de la Nouvelle-Écosse. Les plus grands promoteurs de ce terme se trouvent parmi les militants de la FFNE qui planifient le Congrès Réalité-Avenir; la population en général, souvent peu informée de l'existence même de la fédération³⁷, y adhère difficilement. Moins d'un an après la fondation de la FFNE, le terme « francophone » suscite déjà une opposition. Lors des sessions d'animation servant à préparer le Congrès Réalité-Avenir, des membres de la communauté acadienne de Chéticamp formulent une prise de position très critique à son endroit, affirmant que « *le mot francophone est détesté dans la région* »³⁸. « *Qu'est-ce que ça dit à l'Acadien qui a eu de la peine à survivre?* », se demandent-ils. Reconnaisant que « *peut-être que [ce nom de Fédération francophone] dit quelque chose aux Québécois* », ils rejettent la notion qu'« *il faille avoir une organisation de tel nom juste par rapport à quelques québécois [sic]* ». Au congrès annuel de la FFNE en 1972, un travailleur social de Chéticamp, Conrad LeBlanc, propose donc un changement de nom. Selon les défenseurs de sa motion, il serait enfin temps que « *la francophonie reconnaisse l'Acadie et l'Acadien* » et le parcours historique unique qui les définit³⁹.

Tout en se demandant s'il ne vaut pas mieux « *éduquer notre population à s'identifier à la francophonie mondiale* » et en s'inquiétant de la connotation « *restrictive* » du terme « acadien »⁴⁰, ceux qui promeuvent toujours l'utilisation du vocable « francophone » au congrès de la FFNE de 1972 n'évoquent pas directement la solidarité avec le reste du Canada français. Notons qu'au Québec, la montée de l'indépendantisme

36. « Procès-verbal, Assemblée annuelle de la FFNE, 1970 », CA, fonds Léger Comeau, dossier 90.

37. « Bref rapport d'une réunion à Saulnierville, 9 juillet 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Rapports divers ».

38. « Rapport d'une réunion à Chéticamp, 27 juillet 1969 », CA, fonds FANE, volume 1, boîte 1, dossier « Rapports divers ».

39. CA, fonds FANE, volume 8, boîte 1, dossier « Réunions 1972 ».

40. Après le changement de nom, le père Léger Comeau insiste sur le fait que tous les francophones et francophiles demeurent bienvenus au sein de la fédération. Voir M. Rainville et S. LeBlanc-Rainville, *op. cit.*, p. 106.

prouve qu'un projet binational pancanadien qui inclurait les minorités francophones n'y est pas forcément populaire⁴¹. Ainsi, à la FFNE, ce sont les questions d'ordre pragmatique qui prennent désormais plus de place dans le débat sur son appellation. En particulier, un changement de nom forcerait la FFNE à devoir « *se faire connaître de nouveau* ». Toutefois, de tels arguments logistiques ne réussissent pas à convaincre la majorité des congressistes. Au final, la motion de Conrad LeBlanc est adoptée, bien que le score soit assez serré : 36 pour, 30 contre, 7 abstentions⁴².

Le discours des militants « francophones » au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, l'engouement pour le terme « francophone » remonte au moins à 1966. C'est l'année du Ralliement de la jeunesse acadienne (RJA) de Memramcook, où les deux cents participants adoptent des résolutions, sans grande controverse, appelant à la mise au rancart des symboles historiques acadiens comme l'hymne et le drapeau. Dans les déclarations des participants au RJA, l'on constate aussi une nette préférence pour les termes de « francophone » et de « Canadien français », aux dépens de l'acadianité, ce que l'historien Joel Belliveau interprète comme une « *soif d'universalisme et d'ouverture sur le monde* »⁴³.

Pourtant, le terme « francophone » demeure dans le lexique après 1968, année qui marque l'abandon de la doctrine participationniste et l'émergence d'un nouvel esprit nationaliste chez les baby-boomers⁴⁴. Même si ces derniers souhaitent développer des projets collectifs pour les francophones du Nouveau-Brunswick, ils cherchent à rompre avec le nationalisme traditionaliste, ancré dans la mémoire de la Déportation⁴⁵. Dans leur esprit, l'acadianité y est irrémédiablement associée. L'hostilité

41. Comme le note Marcel Martel, le Parti Québécois cite l'état des minorités francophones pour appuyer le projet souverainiste. Ses programmes électoraux les invitent à immigrer au Québec. Le Parti libéral du Québec ne s'avère pas nécessairement plus ouvert à une conception du Canada comme étant formée de deux nations a-territoriales : la canadienne-française et la canadienne-anglaise. Voir Martel, *loc. cit.*; Anne-Andrée Denault, « Abandon ou solidarité : les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, *Francophonies minoritaires au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Fides, 2008, p. 431–461.

42. CA, fonds FANE, volume 8, boîte 1, dossier « Réunions 1972 ».

43. Voir J. Belliveau, *op. cit.*, p. 151.

44. J. Belliveau, *loc. cit.*

45. Pour une étude du messianisme inhérent au nationalisme traditionnel, voir Chantal Richard, « Le récit de la Déportation comme mythe de création dans l'idéologie des Conventions nationales acadiennes 1881–1937 », *Acadiensis*, vol. XXXVI, n° 1, 2006, p. 69–81.

des Brayons du Madawska envers l'acadianité⁴⁶ ne peut que renforcer cette conviction. Changer de terminologie paraît donc nécessaire si l'on veut convaincre tous les parlants-français du Nouveau-Brunswick d'appartenir à des institutions communes. L'ancien rédacteur de *L'Évangéline*, Claude Bourque, relate donc la trépidation avec laquelle il ose employer le mot « acadien » dans son éditorial du 15 août 1971. « *We were supposed to be talking about francophones* », dit-il à l'anthropologue Louis Cimino, « *that was the new word* »⁴⁷.

Pas plus qu'en Nouvelle-Écosse, l'usage du vocable « francophone » au Nouveau-Brunswick ne connote une adhésion à la culture aseptisée que Michel Bock associe à la pensée politique de Pierre Trudeau. À l'aube des années 1970, la poussée en faveur du vocable « francophone » vient souvent de nationalistes qui ne partagent aucunement la philosophie de l'ancien premier ministre canadien. Par exemple, bien qu'il soit personnellement en désaccord avec la mise au rancart du vocable « acadien », l'historien Léon Thériault⁴⁸ se montre compréhensif par rapport à ceux qui le rejettent. Dans certains contextes, ce terme pourrait évoquer un « *passé exclusif où on ne reconnaissait pas les francophones dont les ancêtres n'avaient pas vécu en Acadie entre 1604 et 1755* ». Le terme « acadien » serait la preuve qu'on « *continue de vivre spirituellement la Déportation* ». Ainsi, selon Thériault, le vocable « acadien » ne peut se perpétuer qu'à condition qu'il désigne « *tous les francophones [du Nouveau-Brunswick], qu'ils soient d'origine française, anglaise ou autre, et que leurs ancêtres aient été déportés ou non* ». Quant aux « *Acadiens de la vieille école* », Thériault conclut qu'ils devront « *considérer comme faisant partie de leur passé l'expérience vécue par tous les Francophones de la Province, quelle que soit leur origine* »⁴⁹.

Ainsi, ce n'est pas par hasard qu'en 1969, un nouveau regroupement de nationalistes, associés dans nombreux cas au Collège de Bathurst, choisit de s'identifier comme l'Association des *francophones* du nord-est du Nouveau-Brunswick (AFNE)⁵⁰. Insistant sur l'importance pour

46. Jacques Paul Couturier, « La République du Madawaska et l'Acadie : la construction identitaire d'une région néo-brunswickoise au xx^e siècle », dans Maurice Basque et Jacques Paul Couturier, *Les territoires de l'identité : perspectives acadiennes et françaises, xvii^e–xx^e siècles*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2005, p. 25–54.

47. Cimino, *op. cit.*, p. 165.

48. Partisan d'une province acadienne, éventuellement associée à un Québec indépendant, Thériault demeure par sa pensée éloigné de celle du gouvernement fédéral de l'époque.

49. Léon Thériault, « À la recherche d'un nom », *L'Acayen*, vol. 1, 1972, p. 31–32, 34.

50. Delphis Rousselle, « La population du nord-est s'organise pour obtenir la radio-télévision française » *L'Évangéline*, 7 novembre 1969, p. 1. L'AFNE disparaît en 1970, sans qu'on sache exactement comment « *se sont terminés ses jours* ». Voir

« l'élément francophone [...] majoritaire dans la région, de faire connaître sa force et ses besoins [...] en raison de la situation injuste dans laquelle [il] a vécu depuis des siècles », le manifeste fondateur de l'organisme n'inclut aucune mention du mot « acadien »⁵¹. Les membres de l'AFNE mèneront la charge pour la création d'une association provinciale de francophones lors du congrès de la SNA de février 1970⁵². Dans leurs déclarations lors du congrès, des militants associés à l'AFNE, comme Euclide Chiasson et Jean Gauvin, respectivement professeur et ancien étudiant du Collège de Bathurst, font bien attention à ne pas employer le terme « acadien ». Ils indiquent tout au plus, de concert avec de jeunes nationalistes du sud-est du Nouveau-Brunswick, comme le producteur cinématographique Paul-Eugène LeBlanc, qu'il ne devrait pas y avoir de différence sémantique entre « francophone » et « acadien »; la prise en charge collective de leviers politiques et économiques par des Acadiens (ou des francophones) devrait être prioritaire⁵³. Même si aucun geste concret n'est posé dans le but de fonder une association provinciale à la suite de ce congrès de la SNA, il présage déjà les débats sémantiques houleux qui auront lieu jusqu'à la fondation de la SANB, en juin 1973.

Pour certains militants présents au congrès de la SNA de février 1970, l'utilisation du terme « francophone » connote aussi une solidarité avec le Québec. Les militants néo-brunswickois sont même prêts à aller beaucoup plus loin que les membres de FFNE. Lors de ce congrès, l'idée de lancer une étude portant sur l'annexion du nord-est du Nouveau-Brunswick au Québec est proposée en assemblée plénière. Malgré l'appui de certains membres de l'AFNE⁵⁴, la motion annexionniste est rejetée par un vote de 44 contre 61. Elle illustre tout de même le profond questionnement qui existe par rapport à l'acadianité chez les nationalistes du début des années 1970⁵⁵.

À la suite de ce congrès de février 1970, plusieurs « annexionnistes » veulent prendre le contrôle de la mise sur pied d'une association provinciale pour les francophones du Nouveau-Brunswick. Lors de l'Assemblée annuelle de 1971 de la SNA, ils participent à la formation de ce

Delphis Rousselle, « Les francophones du nord-est demandent toujours une radio et télévision françaises » *L'Évangéline*, 29 décembre 1970, p. 1.

51. « Les buts de l'Association des francophones du nord-est du Nouveau-Brunswick », SHND, fonds AFNE.
52. Delphis Rousselle, « L'AFNE prépare un congrès provincial » *L'Évangéline*, 5 février 1970, p. 1.
53. « Assemblée annuelle de la SNA, février 1970 », CEA, fonds SNA, 41-5-1.
54. Ils incluent notamment Euclide Chiasson et Joseph-Yvon Thériault. « Assemblée annuelle de la SNA », CEA, fonds SNA, 41-5-1; « Liste des membres », SHND, fonds AFNE.
55. « Assemblée annuelle de la SNA », CEA, fonds SNA, 41-5-1.

qu'ils appellent « l'atelier n° 6 ». L'« atelier n° 6 » inclut notamment le poète Raymond LeBlanc, qui est on ne peut plus critique de l'acadianité. Dans son « Manifeste politique », publié dans *L'Embryon*, journal étudiant de l'Université de Moncton, en décembre 1970, LeBlanc appelle à « *un suicide collectif* » qui permettrait aux Acadiens de « *se québécoiser, rejoindre nos frères québécois qui parlent la même langue que nous, opter pour que la région Acadie devienne un comté au sein d'un Québec fort, souverain* ». À l'instar des écrits de LeBlanc, le procès-verbal de la première réunion de « l'atelier n° 6 » inclut une critique cinglante de la SNA et un usage constant du vocable « francophone » aux dépens du terme « acadien ». Selon les participants à l'atelier, la SNA « *n'a pas le droit de se prononcer au nom de la population francophone qui ne l'a jamais désignée pour ce faire* ». L'« atelier n° 6 » se propose donc comme « *comité indépendant de la SNA* » ayant pour « *mandat un congrès pour les francophones du Nouveau-Brunswick [...] qui serait un véritable regroupement de toutes les forces vives chez les francophones* ». Ce congrès aurait aussi à « *sensibiliser tous les francophones à leur existence, à leur force collective, à leurs droits, et devrait également permettre de prendre des options [sic] face à cette réalité* », y compris, on l'imagine, une possible annexion au Québec⁵⁶.

Le leadership de la SNA s'avère prêt à tenir compte des revendications des contestataires de l'« atelier n° 6 ». Ces derniers sont intégrés au processus de planification menant au Congrès des *francophones* du Nouveau-Brunswick (CFNB) de mai 1972, qui doit jeter les bases d'une nouvelle association provinciale⁵⁷. Le congrès est subventionné par le secrétariat d'État, mais il est douteux que l'on puisse attribuer le nom qu'il porte à l'influence du gouvernement fédéral. Il s'agit plutôt d'une tentative d'inclure les critiques néo-brunswickois de l'acadianité, qui, comme nous l'avons montré, ne sont, dans bien des cas, aucunement inspirés par les politiques trudeauistes de l'époque. Ainsi, dans un document intitulé « *Orientation future de la SNA* », son président, Victor Godbout, écrit que « *l'aversion créée chez les jeunes et les gens du Nord-Ouest [pour le vocable acadien, en plus du fait] que de plus en plus de Québécois et de Français viennent s'installer au Nouveau-Brunswick* », doit pousser la SNA à revoir son appellation. Godbout propose même de renommer le 15 août « *fête des Canadiens français du Nouveau-Brunswick* »⁵⁸. Précisons que Godbout est loin de promouvoir l'annexion au Québec. Toutefois, étant donné le climat politique du début des années 1970, la révolution terminologique qu'il propose aurait vraisemblablement pu avoir cet effet.

56. « Atelier n° 6 », CEA, fonds SNA, 41-5-3.

57. L. F. Cimino, *op. cit.*, p. 163

58. « Orientation future de la SNA, 17 avril 1971 », CEA, fonds SNA, 41-5-2.

Lors du CFNB, les participants adoptent des résolutions qui incarnent les éléments clés du nationalisme de la fin des années 1960 et du début des années 1970 : exercer un pouvoir collectif au sein de l'État et imposer une rupture avec l'identité acadienne traditionnelle. Par exemple, la majorité d'entre eux défend un système scolaire francophone séparé et le remplacement de l'hymne *Ave Maris Stella*⁵⁹. L'option annexionniste n'est défaite que d'une petite marge⁶⁰.

À la suite du CFNB, la SNA met sur pied un comité des structures, dont la responsabilité serait de définir le fonctionnement de la nouvelle association provinciale. Présidé par Louise Imbeault, journaliste à *L'Évangéline*, ce comité recommande que la nouvelle association soit appelée le « Front commun des francophones ». Imbeault elle-même ne s'affilie pas explicitement au courant annexionniste, pas plus que plusieurs autres membres du comité. La raison donnée en faveur du nom se limite au besoin d'intégrer les francophones qui ne sont pas de souche acadienne à la nouvelle association provinciale⁶¹. Même si l'usage du mot « francophone » n'est pas nécessairement censé promouvoir une éventuelle annexion au Québec, il ne représente pas non plus une adhésion à une conception trudeauiste du Canada. Imbeault appuiera la candidature de Léon Thériault à la présidence de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, une fois que l'organisme sera finalement fondé, en juin 1973⁶². Le comité des structures inclut également Donatien Gaudet, fervent nationaliste, qui deviendra en 1979 chef du Parti acadien⁶³.

Ainsi, quand ils choisissent initialement le vocable de « francophone », il est douteux que les membres du comité des structures s'engagent en faveur de la nation canadienne unitaire. Comme les dirigeants de la FFNE, ils continuent de rêver d'un État multinational. Il s'agit simplement de savoir si la nationalité dont il est question doit être francophone/canadienne-française ou si elle peut demeurer acadienne. Au bout du compte, comme en Nouvelle-Écosse, c'est la dernière option qui triomphera.

Lors du congrès d'octobre 1972 de la SNA, le comité des structures retire le nom proposé de « Front commun des francophones ». Imbeault doute elle-même que ce nom puisse avoir le soutien des membres de

59. Les reportages journalistiques notent quand même la confusion dans laquelle ces résolutions ont été votées. Voir les éditions du *Devoir* et de *L'Évangéline* du 23 mai 1972.

60. s.a., « Rejet de l'Union des Maritimes », *L'Évangéline*, 23 mai 1972, p. 5.

61. « Rapport du comité des structures », CEA, fonds SNA, 41-5-7.

62. « Assemblée annuelle, juin 1973 », CEA, fonds SNA, 41-5-9.

63. « Rapport de réunion du comité de structures, 14 octobre 1972 », CEA, fonds SNA, 41-5-7.

la SNA⁶⁴. Comme en Nouvelle-Écosse, la ferveur identitaire acadienne continue à se faire valoir. L'éditorialiste de *L'Évangéline* Claude Bourque, par exemple, critique ouvertement ceux qui « *ont voulu [...] ce que nous étions* » en proposant de remplacer le terme « acadien » par celui de « francophone »⁶⁵. Euclide Chiasson confirme également que « *pour la population acadienne plus large la question ne se pose [même] pas* »; à l'extérieur du Madawaska, l'identité « francophone » ne peut se substituer au terme séculaire d'« acadien ». Selon Chiasson, « *ce ne sont que quelques intellectuels ou universitaires [comme lui], s'inspirant de mouvements sociaux d'ailleurs, surtout québécois, qui se targuent de ce nouveau vocabulaire* »⁶⁶.

D'ailleurs, même lors du CFNB, certains participants manifestent aussi leur désir de ne pas être catégorisés de pair avec les Québécois. Ils veulent certes « *se libérer et perdre la mentalité de minoritaires* », mais « *devenir majoritaires* » n'impliquerait pas une perte de l'acadianité. Il faudrait au contraire « *s'opposer à une émigration au Québec ou à une union politique avec celle-ci* ». L'objectif devrait être de « *rester sur nos terres et [d']essayer de faire quelque chose* »⁶⁷. De plus, une définition inclusive de l'acadianité, comme celle souhaitée notamment par Léon Thériault, commence tranquillement à s'imposer. Par exemple, lors du congrès de la SNA de 1972, « *un Québécois et un Français sont venus affirmer qu'ils ne sont pas du tout gênés de se dire Acadiens et ils ont supplié les Acadiens de ne pas faire disparaître ce nom* » — argumentaire qui se fait entendre jusqu'à aujourd'hui⁶⁸.

En juin 1973, c'est donc sous le nom de « Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick » que l'association provinciale des francophones est finalement mise sur pied. Loin de faire la promotion d'une intégration à la sphère culturelle québécoise, la SANB rejette l'option annexionniste et réinvestit plutôt les symboles culturels acadiens, comme le drapeau et la fête nationale⁶⁹. En même temps, être « acadien » ne constitue pas un retour vers l'ethnicité. La SANB vise notamment la réforme des institutions étatiques néo-brunswickoises afin qu'elles soient désormais basées

64. Paul-Émile Richard, « A-t-on compromis l'avenir de l'association provinciale? », *L'Évangéline*, 30 octobre 1972, p. 2.

65. Claude Bourque, « La fête nationale des Acadiens », *L'Évangéline*, 13 août 1971, p. 4.

66. Correspondance de l'auteur avec Euclide Chiasson, juillet 2014.

67. « Atelier 42-43 », CEA, fonds SNA, 41-9-12; « Atelier 33 », CEA, fonds SNA, 41-9-12.

68. Richard *loc. cit.*; Jean-Marie Nadeau, *Que le tintamarre commence : lettre ouverte au peuple acadien*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1992.

69. Il est particulièrement ironique que, dans son message du 15 août 1978, la SANB cite le poème annexionniste de Raymond LeBlanc intitulé « Acadie-Québec », en le baptisant « Bonne fête à tous les Acadiens ». Voir *L'Évangéline*, 15 août 1978, p. 30.

sur le principe de la dualité, donnant ainsi aux Acadiens une certaine autonomie collective.

Certains anciens annexionnistes, dont plusieurs furent partisans de l'identité francophone, se retrouvent au sein du Parti acadien (PA)⁷⁰. Fondé en février 1972, ce parti existera jusqu'en 1982 sur la scène politique néo-brunswickoise. Il mènera trois campagnes électorales, sans jamais aboutir à l'élection de députés à l'Assemblée législative. Comme dans le cas de la SANB, en se réappropriant le vocable « acadien », le PA propose de l'étendre à tous les francophones du Nouveau-Brunswick⁷¹. Conscient des difficultés inhérentes au projet annexionniste — notamment le désintérêt de la part du gouvernement du Québec⁷² —, le PA ne fera jamais activement la promotion de cette option, privilégiant, à partir de 1977, une province de « l'Acadie », qui serait éventuellement associée à un Québec indépendant. Ainsi, pas plus que les membres de la SANB, les militants du PA ne cherchent à imposer l'identité « francophone » aux dépens de l'« acadienne ».

Conclusion

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont marqués par une intervention sans précédent du gouvernement fédéral dans la vie communautaire des minorités francophones du Canada. Les subventions du secrétariat d'État pleuvent sur les organismes provinciaux. Comme le montre Michel Bock dans son étude de l'évolution identitaire franco-ontarienne, ces subventions contribuent aussi à la disparition de l'ancien vocable, à connotation nationale, de « Canadien-français », et à l'introduction du terme générique de « francophone ».

Pourtant, il est difficile d'arriver aux mêmes conclusions en Acadie. À partir des débats entourant la formation des associations provinciales au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, nous constatons que l'introduction du vocable « francophone » s'est faite pour des raisons ancrées dans le milieu local. Les militants impliqués dans ces associations provinciales sont conscients du fait que le terme « acadien » a une connotation fortement généalogique. Si l'on veut dépasser la « nation ethnique », il faudra vraisemblablement changer de terminologie. Pourtant, être « francophone » n'implique pas nécessairement de devenir

70. Parmi les individus jadis ouverts à l'annexion qui s'intègrent au PA, nous pensons notamment à Michel Blanchard, Bernard Gauvin et Euclide Chiasson. « Assemblée annuelle de la SNA », CEA, fonds SNA, 41-5-1

71. Euclide Chiasson *et al.*, *Le Parti acadien*, Montréal, Éditions Parti pris, 1972.

72. Voir les commentaires de René Lévesque à ce sujet dans M. Rainville et S. LeBlanc-Rainville, *op. cit.*, p. 272 et Peter Desbarats, *René – A Canadian in Search of a Country*, Toronto, M&S, 1976, p. 214

simplement un « Canadien comme les autres », dont la langue maternelle est le français. Ainsi, plusieurs partisans de l'identité « francophone » sont également en faveur d'un plus grand rapprochement avec le Québec, qu'il soit réalisé à travers une conception binationale du Canada ou même à travers l'annexion du nord-est du Nouveau-Brunswick au territoire québécois. Même si les moyens envisagés sont différents, de nombreux francophones du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse acceptent l'idée que, comme le soutient encore Joseph-Yvon Thériault, « *la capacité "des Acadiens" d'assumer seuls un projet national, de maintenir sans convergence avec le Québec le vieux projet civilisationnel de l'Amérique est périlleuse, compte tenu de la relative faiblesse démographique et de l'éparpillement des populations* »⁷³.

Au bout du compte, l'identité « francophone » ne réussit pas à s'imposer en Acadie. Maintenir une « *convergence avec le Québec* », que ce soit par l'entremise de l'annexion d'une partie du Nouveau-Brunswick au territoire québécois ou par d'autres moyens, ne s'avère pas réaliste. De plus, le nouveau vocabulaire ne rejoint pas la population à l'extérieur des cercles de militants. Ainsi, pour ces derniers, qu'ils se retrouvent à la FANE, à la SANB ou au PA, il est préférable de redéfinir l'acadianité pour qu'elle ne se limite plus à la généalogie. Comme l'attestent plusieurs études, cette tentative pour édifier une « *communauté qui est suffisamment circonscrite pour être un lieu de sens et suffisamment vaste pour ne pas être définie par des traits communautaires non partageables* » n'a pas encore abouti. Le fait que ce soit toujours un objectif visé par les membres des réseaux associatifs devrait tout de même rassurer ceux qui craignent la dénationalisation de l'Acadie⁷⁴.

73. J.-Y. Thériault, *op. cit.*, 2007, p. 270.

74. J.-Y. Thériault, *op. cit.*, 2007, p. 158; Isabelle Violette et Christophe Traisnel, « L'Acadie de la diversité chez le militant acadien d'ici et l'immigrant francophone venu d'ailleurs : contradictions et convergences dans les représentations d'une identité commune », *Francophonies d'Amérique*, vol. 30, 2010, p. 131–151.

En fait, comme nous l'avons montré, les associations acadiennes provinciales ne sont pas tentées par la dénationalisation à l'époque où l'influence du trudeauisme est à son summum à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Même s'ils choisissent de s'identifier comme « francophones », les membres de ces associations ne se voient pas comme un simple amalgame de « parlants-français ». Peut-être est-ce donc une preuve supplémentaire du maintien d'une « tradition nationale » en Acadie⁷⁵, une tradition qui se vit plus difficilement ailleurs au « Canada français »⁷⁶.

75. J.-Y. Thériault, *op. cit.*, 2007, p. 171. Bien entendu, étant donné le paysage démographique du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, les années subséquentes prouvent que les ambitions nationales des Acadiens de ces deux provinces ne peuvent être aussi facilement réalisées.

76. D'où les tentatives (parfois réussies) de supprimer le vocable « canadien français » des noms des associations provinciales francophones en Ontario et en Alberta. Voir Denis Perreux, « L'émergence d'une communauté plurielle : une étude de cas en leadership et en partenariat », dans Anne Boerger, Paul Dubé et Paulin Mulatris, *Transferts des savoirs, savoirs des pratiques – Production et mobilisation des savoirs pour une communauté inclusive*, PUL, 2014, p. 259–267; J.-Y. Thériault, *op. cit.*, 2007, p. 229–244.